

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 7 octobre 2024, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024
- 4.0 Adoption des comptes payés de septembre 2024
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour septembre 2024

- 6.0 Période de questions

- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2025
 - 7.2 Contrat de services juridiques année 2025
 - 7.3 Octroi d'un contrat de gestion et opération de l'usine de filtration pour 2025
 - 7.4 Bail de location au 660 rue du Couvent pour le CPE L'Enfantillage version 2024-09-23
 - 7.5 Plan d'entretien du 660 rue du Couvent
 - 7.6 Service incendie – Entente avec Compton modifiée
 - 7.7 ADSP – Paiement no 8
 - 7.8 Entente SPA 2025-2027
 - 7.9 Journalier aux travaux publics – entente de modification des conditions de travail
 - 7.10 Travaux d'entretien au 660 rue du Couvent

- 8.0 Varia

- 9.0 Questions des contribuables

- 10.0 Levée de l'assemblée



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 3 septembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024 soit adopté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 23 septembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 soit adopté.



ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 30 septembre soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 30 septembre: 300 237.05 \$
Les salaires du 1er au 30 septembre: 40 886.94 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 345.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de septembre 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes étaient présentes.

Les questions abordées sont :

- La réalisation du sentier entre King et Champêtre est prévue pour quand ?
- Questionnement sur la facturation pour la vidange des fosses septiques ?
- Suivi concernant la demande de changement de limite de vitesse sur le chemin Nichol?

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit adopter un calendrier des séances régulières du conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le calendrier suivant pour les séances régulières du conseil municipal de l'année 2025 :

Heure des séances : 19h

Lundi 13 janvier 2025

Lundi 3 février 2025

Lundi 3 mars 2025



Lundi 7 avril 2025

Lundi 5 mai 2025

Lundi 2 juin 2025

Lundi 7 juillet 2025

Lundi 11 août 2025

Mardi 2 septembre 2025

Lundi 6 octobre 2025

Lundi 10 novembre 2025

Lundi 1^{er} décembre 2025

5750-2024-10-07

CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit se prévaloir de services d'assistance juridique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville possède une offre de service fixant les conditions pour se prévaloir de services d'assistance juridique;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

5751-2024-10-07

OCTROI CONTRAT EXPLOITATION ET OPÉRATION USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels spécialisés pour l'exploitation et l'opération de son usine de traitement d'eau potable du secteur urbain ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000\$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aquatech a soumis une soumission conforme;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour l'exploitation et l'opération de l'usine de traitement d'eau potable du secteur urbain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 à l'entreprise Aquatech;

DE défrayer les coûts pour l'année 2025, de 77 460 \$ plus taxes applicables pour le mandat de base;

D'approuver les tarifs horaires pour la gestion des alarmes et des urgences :
Opérateur à 96.00\$/heure plus taxes applicables

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

5752-2024-10-07

**BAIL DE LOCATION AU 660 RUE DU COUVENT POUR LE CPE L'ENFANTILLAGE INC.
EN DATE DU 2024-09-23**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adoptée par la résolution no 5686-2024-06-03 la version du 15 avril 2024 du bail entre la Ville et le CPE L'Enfantillage Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille exige des corrections au niveau du bail ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Waterville approuve le projet de bail, version du 23 septembre 2024, liant la Ville et le CPE L'Enfantillage Inc.;

QUE la Ville de Waterville autorise la mairesse ainsi que la directrice générale à signer ledit bail pour et au nom de la Ville.

5753-2024-10-07

PLAN D'ENTRETIEN DU 660 RUE DU COUVENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adoptée par la résolution no 5699-2024-07-02 le plan d'entretien du 660 rue du Couvent ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille exige des corrections au niveau de ce plan ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan représente l'annexe E du bail de location entre la Ville de Waterville et le CPE l'Enfantillage Inc.;



Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le plan d'entretien du 660 rue du Couvent, version du 26 septembre 2024 tel que présenté par la directrice générale.

5754-2024-10-07

SERVICE INCENDIE – ENTENTE AVEC COMPTON MODIFIÉE

ATTENDU QUE le directeur incendie de la Ville, Patrick Giguère, désire se retirer de son poste de directeur du service incendie à partir de 2025;

ATTENDU QU'après plusieurs discussions et rencontres, suite à cette annonce, la Ville considère que ce poste représente de grandes responsabilités et requière de plus en plus de temps et de connaissances qui sont difficilement réalisables par un pompier volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Compton et la Ville de Waterville désirent se prévaloir des dispositions de l'article 569 et les suivantes du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) et l'article 468 et les suivantes de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ. C. C-19) pour conclure une entente relative au partage des services du directeur des services incendie;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a approuvé, par la résolution 5722-2024-08-12, un projet d'Entente intermunicipale concernant le partage des services du directeur des services incendie entre la municipalité de Compton et la Ville de Waterville;

ATTENDU QUE la municipalité de Compton a apporté des modifications à cette entente afin de respecter la répartition des coûts pour chacune des municipalités;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu

QUE la Ville de Waterville approuve et signe le protocole d'Entente intermunicipale **modifiée** concernant le partage des services du directeur des services incendie entre la municipalité de Compton et la Ville de Waterville;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

5755-2024-10-07

ADSP INC - PAIEMENT NO 8

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville a donné un mandat, le 15 janvier 2024, à la firme ADSP Inc. pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel;



CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le paiement de la facture F-5751 en date du 12 septembre 2024 de ADSP Inc. au montant de 29 356.74 \$ taxes incluses pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel tel que recommandé par Sylvie Girard de Géosymbiose.

5756-2024-10-07

ENTENTE SPA 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une offre de service de la part de la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA) ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service comprend la gestion des licences de chats et chiens, la gestion des chiens dangereux, le suivi des dossiers problématiques, la gestion des urgences et plus particulièrement un soutien aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles responsabilités en lien avec la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens nécessitera ressource dédiée à la gestion des animaux et des connaissances en comportement canin ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite confier la gestion des animaux à un organisme possédant les compétences et l'expertise nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite protéger ses citoyens en lien avec les chiens dangereux et assurer la quiétude lors de situations concernant les nuisances ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite encourager l'adoption d'animaux errants et/ou abandonnés ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.2 du règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux no. 639 permet à la Ville de conclure une entente avec tout organisme pour l'application de la réglementation;

Par conséquent,

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité



D'accepter l'offre de service déposée en octobre 2024 par la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA) pour la gestion des animaux et des licences à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027;

D'autoriser la Directrice générale à signer les documents en lien avec l'acceptation de l'offre.

5757-2024-10-07

JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS – ENTENTE DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'après évaluation au poste de journalier aux travaux publics, une entente de modification des conditions doit être signée ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente de modification des conditions de travail de Stéphane Moreau au poste de journalier des travaux publics.

5758-2024-10-07

TRAVAUX AU 660 RUE DU COUVENT

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment au 660 rue du Couvent, appartenant à la Ville, requière des travaux d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser sont au niveau de l'ajout de gouttières et de réparation de la brique;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux représentent un montant de 9 500\$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les travaux d'entretien du 660 rue du Couvent tel que présentés pour un montant de 9 500\$ taxes incluses;

VARIA

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Quatre personnes étaient présentes.

Un citoyen demande le suivi d'un projet présenté au conseil.

Il est demandé pourquoi les fleurs ont été enlevées en face du 660 rue du Couvent.



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h30.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

